

FICHE PROJET

PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES BERGES ET DE LA RIPISYLVE (PPRE)



Actions du PPRE sur le bassin
versant de la Reysouze en
2023

Contexte et historique

Jusqu'en 2021, les actions d'entretien et de restauration des berges étaient menées au coup par coup, sans politique globale ni budget spécifique. Les élus de Reysouze et affluents ont souhaités clarifier les interventions menées ou non par le syndicat, politiquement, administrativement et budgétairement. De ces réflexions est né le plan pluriannuel de restauration et d'entretien des berges et de la ripisylve en cours pour la période 2022-2026.

Enjeux

- ➔ Proposer une réponse adaptée aux sollicitations des communes et riverains , cohérente sur l'ensemble du bassin versant.
- ➔ Mettre en œuvre et proposer une gestion raisonnée et optimisée du cours d'eau, de ses berges et de la ripisylve.

Présentation du projet

Communes concernées :

Ensemble du bassin versant de la Reysouze

Type de milieux :

Berges et lits des cours d'eau du bassin versant

Maître d'ouvrage :

Reyssouze et Affluents
15, Place de la Résistance
01340 Montrevel-en-Bresse
04 74 25 66 65

Maître d'œuvre :

Reyssouze et Affluents

Chefs de projet :

Jérémy Bluteau - Technicien de rivière / GEMAPI
Emma Renard - Chargée de mission
« Trame turquoise et services écosystémiques »

Objectifs

- Prévenir et diminuer le risque inondation ;
- Protéger les ouvrages d'intérêt général (ponts, bâtiments publics) ;
- Améliorer l'état écologique des cours d'eau du bassin versant (diversification des habitats naturels du lit et des berges, protection et développement de la végétation riveraine) ;
- Améliorer la qualité de l'eau (ombrage, réduction du risque de pollution, amélioration de la fonction épuratrice).

Description générale du projet

Le plan pluriannuel de restauration et d'entretien des berges et de la ripisylve définit la stratégie d'intervention des élus du syndicat. Il est établi pour la période 2022-2026. Cette boîte à outil se compose :

- D'une déclaration d'intérêt général (DIG) : arrêté pris par la préfecture qui autorise le syndicat à mener des actions sur des terrains privés ;
- D'un marché public à bon de commande : pour être plus réactif, perdre moins de temps à faire des devis et obtenir un tarif fixe sur l'année ;
- D'un suivi des parcelles appartenant au syndicat et de celles sous convention de gestion ou d'entretien ;
- D'un suivi des remarques et problématiques des communes et propriétaires privés. Visites de sites, intégration au programme PPRE lorsque le problème correspond, proposition de solutions et assistance technique dans les autres cas ;
- D'une phase de sensibilisation des communes et propriétaires riverains aux enjeux de l'entretien des berges (guide riverain) ;
- D'une phase de prospection auprès des propriétaires publiques et privés pour proposer de petites restaurations/aménagements permettant d'améliorer la qualité de l'eau et du milieu naturel (à venir).

Coût du projet et plan de financement

Budget maximal de 140 000 € HT par an

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 30 %

Conseil Départemental de l'Ain : 20 %

Reyssouze et Affluents : 50 %

Détail des opérations

Gestion des embâcles et des atterrissements

Reyssouze et affluents prend en charge le traitement de l'embâcle ou de l'atterrissement dès lors qu'il est situé moins de 150 m avant un pont (risque pour l'ouvrage et risque inondation), si le gestionnaire de la voirie n'est pas en mesure de le faire. Près de 630 ponts sont concernés.

Hors des ponts, les techniciens du syndicat sont à disposition des communes et riverains pour apporter leur analyse sur le risque érosion et inondation, des conseils et un appui technique pour le traitement des embâcles et atterrissements. Si le risque est modéré, une fixation peut être réalisée par le syndicat.

En 2022 : 8 embâcles enlevés, 3 ponts débouchés.

En 2023 : 14 embâcles enlevés, 14 embâcles fixés, 1 buse débouchée.



Entretien de la végétation riveraine

Reyssouze et affluents entretient la végétation des berges des parcelles dont il est propriétaire (3,6 km) ainsi que des berges de propriétaires privés avec lesquels une convention a été historiquement signée (3,5 km). Les techniciens sont disponibles sur demande pour réaliser une assistance technique (conseils, mise en relation d'entreprises, suivi de chantier) auprès des communes ou propriétaires riverains.

En 2022 : 2 km de végétation riveraine entretenue
 En 2023 : 1,7 km de végétation riveraine entretenue



Plantation de végétation riveraine

Reyssouze et affluents prend en charge la plantation d'arbres et d'arbustes en bordure de cours d'eau, sur demande du propriétaire (publique ou privé). Un projet spécifique à la parcelle, au cours d'eau et aux besoins du propriétaire est construit entre le technicien et le demandeur. Presque l'intégralité des berges du bassin versant sont éligibles, près de 502 km de berges étant dépourvus de végétation ligneuse.

En 2022 : Plantations sur divers projets du syndicat (Mantenay, Malafretaz, Vallière notamment)
 En 2023 : 680 m répartis sur 3 communes

Protection des berges

Reyssouze et affluents propose d'accompagner les agriculteurs dans la protection des berges en finançant la pose de clôture en bord de cours d'eau, l'installation de systèmes d'abreuvement respectueux de la rivière (descentes à l'eau closes, pompes à nez/bacs en cours d'eau ou puits sur nappe superficielle) et des solutions de traversée de cours d'eau (passerelles bétails, ecobox, passages à gué). Ces aides visent également à favoriser le maintien de prairies en bord de cours d'eau. Les prairies non clôturées représentent plus de 194 km de berges.

En 2022 : Tests d'installations sur les projets de Malafretaz et Mantenay.
 En 2023 : 1468 m linéaires de clôtures et 4 systèmes d'abreuvement installés.



Gains attendus

Amélioration du potentiel écologique des cours d'eau et de leurs berges. Amélioration des fonctionnalités des cours d'eau. Prévention des inondations.

Retour d'expérience

Le PPRE permet d'être plus réactif pour répondre aux sollicitations : analyse de la situation et propositions d'options cohérentes sur l'ensemble du bassin versant. Réactivité et confort de travail tant pour les entreprises que les demandeurs ou les techniciens notamment sur la gestion des embâcles.

L'entretien de la végétation devant être réalisé sur des périodes spécifiques pour ne pas impacter la biodiversité, le programme est prévu annuellement.

Les travaux de plantations et d'aménagements agricoles concernent pour l'heure uniquement des projets « par opportunités » issus de demandes émanant des propriétaires ou exploitants riverains. Sur les années à venir, il est envisagé d'améliorer la communication sur ces travaux et de prospecter pour réaliser plus de projets.

L'expérience acquise au cours des premières années de mise en œuvre servira à améliorer le prochain programme. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà en réflexion : monter des campagnes d'entretien et de plantation plus globales (par tronçons), généraliser le recours à la fixation d'embâcles comme moyen de gestion, gestion préventive de la ripisylve, etc.

Partenaires techniques et financiers du projet

